



**VILLE D'ANDENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 2 mars 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**16.1. OBJET : Interpellation de Madame Martine DIEUDONNE : « Quelle localisation optimale pour notre marché hebdomadaire ? »**

Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER interpelle le Collège comme suit :

*« Lors du Conseil du 25 mars 2019, j'ai interpellé le collège au sujet de la localisation du marché hebdomadaire. Le constat est qu'actuellement, il existe toujours deux localisations pour notre marché : une localisation d'été et une localisation d'hiver. Ma proposition était de fixer une bonne fois pour toutes à un endroit bien déterminé et pour du long terme cette localisation.*

*Afin de conserver un trafic fluide (et donc un accès aisé au marché), nous avons envisagé de maintenir la localisation d'hiver toute l'année et d'étendre le marché dans la Promenade des Ours afin d'également aider celle-ci à se développer commercialement. Il ne faut pas non plus négliger le fait que la localisation d'été occasionne des problèmes de circulation allant jusqu'au rond-point de Seilles ou jusqu'à Andenelle.*

*Pour donner suite à mon interpellation de l'année dernière, quelques réponses ont été apportées mais des réflexions devaient encore être menées en matière de sondage auprès de la population mais également en matière de sécurité par rapport à la traversée des visiteurs entre la Place des Tilleuls et la Promenade des Ours.*

*N'est-il pas urgent de se décider sur une disposition à l'année, en sécurisant bien sûr la voirie afin de permettre une traversée vers la Promenade des Ours en toute quiétude ? Quelle est la position du collège à ce sujet ?*

*Toujours dans une optique de transparence, le groupe AD&N pense qu'il est urgent et important de prendre en compte l'avis des citoyens et de répondre à leurs attentes en agissant pour le bien commun. Le groupe AD&N souhaite que le Conseil communal communique davantage avec les citoyens au sujet des décisions qui les impactent directement dans leur quotidien. »*

\* \* \*

En réponse à l'interpellation de Madame DIEUDONNE, Madame MALISOUX, Echevine, présente le contexte du sondage.

Celui-ci a été réalisé par les agents de l'ASBL Prom'Andenne aidé par des étudiants.

Les publics cibles étaient les marchands ambulants, les commerçants et le grand public.

Le sondage avait pour question suivante : quel plan d'implantation préférez-vous pour le marché hebdomadaire d'Andenne pendant l'été (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre) ?

Les réponses possibles des sondés étaient les suivantes :

1) Plan A : le marché hebdomadaire d'Andenne reste piétonnier dans l'axe commercial (rue Brun et de la rue du Commerce). Dans ce cas, le marché s'étend de la rue du Commerce à la place des Tilleuls, rue Rogier et rue Brun.

2) Plan B : le marché hebdomadaire reste ouvert à la circulation routière dans l'axe commercial (rue Brun et rue du Commerce).

3) Dans ce cas, le marché se tiendrait rue Rogier, place des Tilleuls jusqu'à la Promenade des Ours et sur l'esplanade des Ours.

Réponse C : pas d'avis.

Ambulants, commerçants et publics ont voté majoritairement en faveur du plan A : à 43,5% en faveur du plan A, 35,7% du plan B et environ 20% de répondants n'ont pas d'avis sur la question.

Lors de la récolte des résultats, certaines remarques ont été émises.

Elles tournent principalement autour de la question de la sécurité du passage entre la place des Tilleuls et la Promenade des Ours, la pertinence de conserver la rue Rogier dans l'espace du marché, en révèle une opposition très ferme à l'encontre du plan B de la part des commerçants ambulants.

Le Collège a pris acte des résultats en faveur de la fermeture de l'axe central durant le plan été.

Madame Emmanuelle JACQUES-STORME, Conseillère communale, évoque la réalisation d'un sondage par le groupe AD&N et se pose la question de l'interprétation des résultats très différents de ces deux sondages.

Monsieur le Bourgmestre rétorque qu'un sondage doit être réalisé objectivement et que celui de la Ville a été confié à l'équipe de Prom'Andenne, dont on connaît le sérieux.

Le Bourgmestre se déclare déçu par les résultats, lui-même étant personnellement favorable à l'ouverture de l'axe central toute l'année.

A son estime, une question n'a cependant pas été posée : le déplacement des ambulants situés rue Rogier vers la Promenade des Ours.

En ce sens, le Collège a souhaité poursuivre la consultation des ambulants, commerçants et visiteurs afin d'évaluer l'opportunité de transférer les ambulants situés rue Rogier vers la Promenade des Ours, en ce compris dans le plan hiver. Un nouveau sondage sera réalisé ce printemps.

Cette modification résoudrait durablement le problème d'accès à l'école située rue Rogier. De même, la présence des ambulants dans la Promenades des Ours aurait pour conséquence de doper les commerces du centre-ville.

Le Bourgmestre informe le Conseil que le Collège a pris option pour l'organisation d'un nouveau sondage portant notamment sur ce projet.



Madame DIEUDONNE met en doute l'aspect objectif du sondage réalisé par la Ville dans la mesure où elle-même et d'autres commerçants du centre-ville n'auraient pas été questionnés à ce sujet.

Madame MALISOUX s'en étonne et souligne que lorsque le sondage ne pouvait avoir lieu en vis-à-vis, les commerçants étaient invités à s'exprimer par mail. Ce qui semblerait être le cas du commerce de Madame DIEUDONNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

**PAR LE CONSEIL,**  
**LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,**



**R. GOSSIAUX** **C. EERDEKENS**

